

## Commission spécialisée du CNTE dédiée à la loi de transition énergétique Séance du 20 mars 2014

### Document préparatoire au point « Energies Renouvelables »

*Les éléments présentés dans ce document n'ont pas fait l'objet de discussions interministérielles*

**Cette note présente les éléments envisagés pour l'intégration de dispositions relatives aux transitions professionnelles, aux métiers, emplois, compétences et qualifications et à la formation tout au long de la vie dans le titre I (« les objectifs de la transition énergétique et climatique ») du projet de Loi de Programmation sur la Transition Énergétique (LPTE)**

Dans le cadre du CNTE/DNTE, le groupe n°6 a rendu à l'été 2013, son rapport<sup>1</sup> sur les « transitions professionnelles : quelle conduite du changement pour les métiers, les emplois, les compétences et les qualifications, les dispositifs de formation ? », formulant des recommandations et pistes d'actions pour les acteurs (1).

La table ronde n°2 de la conférence environnementale 2013 ; « *Emploi, formation et transition écologique* », préparée par le CGDD et la DGEFP (MTEFPDS) s'est assez largement inspirée des travaux du DNTE pour aboutir à une série de 4 recommandations et 8 mesures (2), actuellement mises en œuvre dans le cadre de la feuille de route de la transition écologique (FRTE).

La loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale comporte déjà des dispositions de nature à anticiper et à accompagner les transitions professionnelles et les évolutions de la formation liées à la transition écologique et énergétique (3).

**La présente note propose (4) un texte de « synthèse DNTE (groupe 6) et FRTE (TR2) », consacré à l'emploi, aux transitions professionnelles et à la formation, qui ne contrevient pas à la récente loi sur la formation professionnelle (5 mars 2014) et qui pourrait, à ce titre, s'insérer dans le titre I de la LPTE, dans le chapitre 1 « Principes généraux » (par ex art L.1.5, ou suivants).**

#### **1 - Le groupe 6 du DNTE a formulé une série de recommandations et de pistes d'actions pour tous les acteurs sur les transitions professionnelles induites par la transition énergétique**

##### **1.1 - Recommandations générales :**

- **Sensibiliser les entreprises au changement de paradigme induit par la transition énergétique,**
  - Prévoir de mieux accompagner les entreprises en sensibilisant, informant ou formant les entrepreneurs aux enjeux de la transition énergétique notamment, en mettant en place selon des modalités adaptées des prestations conseil/appui aux PME /TPE
- **Doter les acteurs en charge des transitions professionnelles de moyens d'observation et d'anticipation renforcés et coordonnés,**
  - Renforcer et généraliser les observatoires prospectifs de branche prévus par l'accord interprofessionnel de 2009.
  - Créer des lieux de dialogues et de concertation pour décliner au niveau territorial ces études prospectives et les compléter si nécessaires par des approches « filières ».
  - Suivre ces études au niveau national, à travers un outil de consolidation à définir, afin de veiller à une bonne coordination des initiatives.

---

<sup>1</sup> Coordonnateur : D. Olivier (CFDT), rapporteur : B. Chambon (MEDEF), co-rapporteurs : M. Grandin, L. Martin (CGDD)

- **Mettre en place des conditions favorables aux emplois durables de qualité,**
  - Créer les conditions d'attractivité suffisante pour les nouveaux emplois,
  - Prévoir de mieux accompagner l'entrepreneuriat en facilitant le passage du statut de salarié à celui d'entrepreneur /artisan et inversement.
  - Dans les cas d'arrêt d'activités, mettre systématiquement en place, dans le cadre du dialogue social, un dispositif de reconversion utilisant les outils de droit commun et développer des stratégies spécifiques en direction des territoires concernés,
  - Améliorer les garanties pour faciliter la mobilité professionnelle et la sécurisation des parcours et rendre effectifs les nouveaux droits des salariés (ANI 2009).
- **Anticiper et renforcer les besoins en compétences et qualifications,**
  - Inciter à la mise en place de la gestion territoriale des emplois et des compétences (GTEC) avec un pilotage tripartite et des moyens appropriés.
- **S'inscrire dans une dynamique de formation tout au long de la vie,**
  - Encourager les approches territoriales et les initiatives nationales intersectorielles pour les métiers à la lisière de plusieurs branches,
  - Miser sur l'innovation des offres de formation dans la liaison société numérique/transition énergétique.
  - Adapter le système de formation aux besoins des petites entreprises (modalités, horaires, remplacement ...).
  - Renforcer la formation des formateurs en distinguant ce qui relève de la formation des enseignants et ce qui concerne les formateurs proprement dits.
  - Réorienter le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels davantage vers les problématiques de mutation comme la transition énergétique.

## 1.2 - Pistes d'actions pour les acteurs

### **Les principes de la Responsabilité Sociétale (RSE, RSO) devraient alimenter l'ensemble des acteurs pour une optimisation de leurs comportements décisionnels, managériaux et professionnels.**

- **Les pouvoirs publics (État, collectivités territoriales, institutionnels tels que Pôle emploi, les universités, etc...)**
  - Dans la perspective de la conférence sociale, l'État pourrait interpellier les partenaires sociaux pour leur demander d'ouvrir une négociation collective sur les impacts économiques, sociaux et professionnels de la transition énergétique.
  - Encourager les régions qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place des politiques de filières intégrant la transition énergétique.
- **Les partenaires sociaux (organisations patronales, employeurs publics, syndicats de salariés, organismes paritaires : CPNE, OPCA, OPMQ,...),**
  - Dans le cadre des négociations de branches, inciter celles-ci à lancer des contrats d'études prospectives qui permettront de fixer une priorité stratégique pour les OPCA et les FAF sur la transition énergétique.
  - Mettre à jour, dans les conventions collectives et statuts publics, les critères classant pour reconnaître les nouvelles compétences exigées (par DD et TE) dans les grilles de classifications.
  - Compte tenu des restructurations induites et des changements d'organisation du travail, le prochain Contrat de Progrès Etat / Anact et son réseau devrait intégrer une priorité relative aux impacts de la transition énergétique et écologique.

## 2 - **La TR2 de la conférence environnementale 2013 s'est appuyée sur un certain nombre de recommandations du DNTE, parfois sous une formulation différente ou élargie et a formulé 4 recommandations se déclinant en 8 mesures sur « l'emploi, la formation et la transition écologique », actuellement suivies dans le cadre de la FRTE 2013.**

**Mieux connaître les effets sur l'emploi de la transition écologique et énergétique pour mieux s'y adapter**

1. Dans la continuité de la conférence sociale, développer les analyses prospectives relatives aux secteurs d'activités, métiers et compétences de la transition écologique, (n°13 FRTE 2013) Pilotage MEDDE/MTEFPDS, en coordination avec le CGSP, en cours.

2. Partager ces évolutions pour mieux prendre en compte leurs conséquences en matière d'emplois et de formation initiale et continue. (n°14 FRTE 2013) Pilotage MEDDE/MTEFPDS, saisine CNFPTLV, en cours.

### **Accompagner dans leurs mutations les filières et les territoires les plus concernés par la transition écologique et énergétique**

3. Les filières émergentes sont accompagnées dans le cadre du CNI et de la CNS. Un soutien renforcé sera apporté à quatre filières en vue de leur permettre d'exprimer pleinement leur potentiel emploi et de faire face aux défis d'évolution des compétences qu'elles rencontrent

- Filière rénovation énergétique du bâtiment (ADEC),
- Filière efficacité énergétique active (CEP),
- Filière biodiversité et génie écologique (3<sup>ème</sup> rapport métiers biodiversité)
- Filière bois (dans le cadre de la création d'un comité stratégique de filière CNI),

(n°15 FRTE 2013) Pilotage MTEFPDS/MEDDE associant selon les cas METL MRP, en cours

4. Mettre en place début 2014 trois démonstrateurs territoriaux de soutien aux reconversions professionnelles, dans des bassins d'emploi particulièrement concernés par la transition écologique et énergétique

(n°16 FRTE 2013) Pilotage MEDDE/MTEFPDS, en cours, fin prévue avant mi 2014 pour déploiement 2<sup>ème</sup> semestre.

### **Faire de l'adaptation à la transition écologique et énergétique une priorité des politiques d'emploi et de formation tout au long de la vie**

5. Faire de la transition écologique et énergétique un levier pour l'insertion professionnelle des jeunes et des publics fragiles,

(n°17 FRTE 2013) Pilotage MTEFPDS/MEDDE/METL, en cours dans le cadre notamment des emplois d'avenir,

6. Adapter l'offre de formation initiale et continue aux besoins induits par la transition écologique et énergétique

- Poursuivre la prise en cpte de l'éducation à l'environnement et au DD dans les formations technologiques et professionnelles de l'enseignement scolaire et supérieur
- Elaborer un référentiel de compétences en matière d'environnement et de DD pour les formations supérieures,
- Faire de la transition écologique un volet obligatoire des contrats de plan régionaux de dév't des formations professionnelles,
- Développer les formations de demandeurs d'emploi aux métiers porteurs de la transition écologique,
- Orienter une partie des financements du fond paritaire de sécurisation des parcours professionnels vers l'accompagnement de la transition écologique et énergétique.

(n°18 FRTE 2013) Pilotage MEDDE/MTEFPDS avec MESR/MEN pour formation initiale et supérieure. En cours,

### **Faire de la transition écologique et énergétique un levier d'attractivité et de développement qualitatif de l'emploi et de la formation**

7. Valoriser et rendre plus visibles les métiers et les compétences liés à la transition écologique et énergétique

(n°19 FRTE 2013) Pilotage METL/MEDDE. Coordination en cours avec les dispositifs METL

8. Faire émerger un ou des pôles universitaires de formation et de recherche de référence environnementale à l'horizon 2015,  
(n°20 FRTE 2013) Pilotage MESR/MEDDE, en cours

3 - **La loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale comporte déjà des dispositions de nature à anticiper et à accompagner les transitions professionnelles et les évolutions de la formation liées à la transition écologique et énergétique**

1. A l'article 5, l'article L2241-4 du Code du travail est modifié pour demander aux observatoires prospectifs des métiers et qualifications des branches de « *porter une attention particulière aux mutations professionnelles liées aux filières et aux métiers de la transition écologique et énergétique* ».

2. Son article 22 crée l'article L6111-6 du Code du travail qui stipule que l'offre de service du conseil en évolution professionnelle « *prend notamment en compte l'émergence de nouvelles filières et de nouveaux métiers dans le domaine de la transition écologique et énergétique* ».

3. L'article 23 modifie l'article L214-13 du Code de l'éducation relatif au contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles de sorte que les objectifs en matière de filières de formation professionnelle initiale et continue « *tiennent compte de l'émergence de nouvelles filières et de nouveaux métiers dans le domaine de la transition écologique et énergétique* ».

4 - **Proposition d'une rédaction de synthèse pouvant être intégrée dans le titre 1 de la future LPTE relatif aux objectifs de la transition énergétique et climatique**

Comme indiqué, en l'état actuel du projet de texte, la proposition de formulation de synthèse ci-dessous pourrait être intégrée au chapitre 1er « objectifs généraux », au sein de l'art L.1.5 ou encore en tant qu'article spécifique L.1.6. (non discuté avec le ministère du travail).

Les politiques publiques doivent permettre d'anticiper les évolutions parfois profondes dans les métiers, les compétences et les besoins en qualifications induits par la transition énergétique, en mobilisant les politiques de l'emploi et de la formation et en accompagnant les transitions professionnelles et les reconversions qui peuvent en résulter, par un pilotage tripartite (partenaires sociaux, État, collectivités territoriales) au niveau des bassins d'emploi.

Elles favorisent la consolidation d'informations entre les observatoires professionnels et territoriaux les plus concernées par la transition énergétique et incitent à la mise en œuvre de travaux communs et d'analyses prospectives interbranches sur l'emploi et la formation au niveau des bassins d'emploi.

Elles accompagnent et soutiennent dans leurs mutations, les filières et les territoires les plus concernés par la transition énergétique. Pour cela, dans le cadre du dialogue social, elles mobilisent le(s) dispositif(s) de soutien utilisant les outils de droit commun et peuvent développer des stratégies spécifiques en direction des territoires et filières concernés.

Elles adaptent en conséquence l'offre de formation initiale et continue nationale et locale aux besoins induits par la transition énergétique, notamment pour les métiers et filières nouveaux ou en forte évolution.